

Arrondissement
de Ribeauvillé

Compte rendu du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

Elus : 15
En fonction : 15
Présents : 13

Séance du 7 septembre 2010

sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

Etaient présents :

Monsieur SPENLEHAUER Hugues, Maire, Monsieur KLEINDIENST Alain, Monsieur ZIRGEL Jean-Jacques, Monsieur HERRSCHER Jean-Michel, adjoints, Madame FONNE Eve, Madame ECKERT Arlette, Madame OSTER Fanny, Monsieur WALTSBURGER Dominique, Monsieur BURGHART Jean-Claude, Monsieur BERGER Olivier, Monsieur WURTZ Christian, Madame SIEGLER Marie-France et Monsieur FRANTZ Hervé, conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur LEIB Gilbert à Monsieur WALTSBURGER Dominique
Monsieur SCHEIDECKER Philippe à Monsieur WURTZ Christian

Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

POINT N°1

Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2010

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 6 juillet 2010.

Après délibération, le compte rendu est adopté avec **11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.**

POINT N°2

Budget primitif eau 2010 – Affectation du résultat 2009

Monsieur le Maire rappelle :

En application de l'instruction comptable M49, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice par le "service eau" de la Commune.

Par délibération du 14 avril 2010, le Conseil Municipal avait décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2009 de 135 157. 43 € comme suit :

- 76 865. 22 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé),
- 58 292. 21 € au compte 002 (solde d'exécution reporté).

A la demande du "pôle contrôle budgétaire" de la Sous-Préfecture de Ribeauvillé, qui précise que "le besoin de financement est lui-même constitué du solde d'exécution de la section d'investissement corrigé par les restes à réaliser de la section", Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à rapporter sa délibération du 14 avril 2010 et à délibérer de nouveau sur l'affectation du résultat 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- dit que la délibération du 14 avril 2010 est rapportée ;
- décide d'affecter le résultat d'exploitation 2009 comme suit :
 - 106 268. 72 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé),
 - 28 888. 71 € au compte 002 (solde d'exécution reporté),
- et autorise le Maire à modifier les écritures budgétaires en conséquence.

POINT N° 3

ADAUHR – Convention de conseil et d'assistance aux collectivités

La Commune a signé en date du 4 septembre 2007, pour une durée de trois ans, la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) aux collectivités territoriales et établissements publics, convention arrivée à échéance.

Pour continuer à bénéficier de ce partenariat, une nouvelle proposition de convention est soumise au Conseil Municipal.

Il est rappelé que l'ADAUHR bénéficie du soutien financier du Conseil Général pour cette assistance qui s'inscrit dans les objectifs généraux d'urbanisme et d'aménagement du territoire poursuivis en direction des collectivités locales et établissements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- décide de reconduire ce partenariat,
- autorise le Maire à signer la convention y afférente.

POINT N°4

Association des professions de santé de Kaysersberg et environs – Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier remis par l'association en vue de l'obtention d'une aide communale.

Créé en 1989, pour mettre en place et suivre le bon fonctionnement d'un service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées dépendantes, ce service de maintien à domicile dispose d'un budget géré par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et couvre l'ensemble de la population des communes d'Ammerschwahr, Beblenheim, Bennwihr, Katzenthal, Kaysersberg, Kientzheim, Mittelwihr, Niedermorschwihr, Riquewihr et Sigolsheim.

Le soutien sollicité est destiné au financement de téléphones portables pour l'ensemble du personnel et à l'acquisition d'aides techniques non prises en charge par la Sécurité Sociale, telles que tablettes adaptables ou piluliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- décide de ne pas donner suite à cette demande.

POINT N° 5

Immeuble de la Poste 2 Rue du Bouxhof à Bennwihr – Cession

Monsieur le Maire rappelle :

Le bâtiment mis en vente étant en indivision avec la Commune de Bennwihr, les deux municipalités se sont réunies le 14 juin dernier pour examiner les offres reçues.

L'offre retenue à l'issue de la consultation (la mieux-disante) est celle de Monsieur Michel ANTOINE, domicilié à Mittelwihr (68630), 7 Rue de Riquewihr, pour un montant de 186 010 €.

Pour finaliser le projet, les deux communes doivent approuver la cession et autoriser leur Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- approuve la cession de l'immeuble à la SCI "Les 4 ifs" nouvellement constituée, sise à Anould (88650), 471 Rue Charlie Chaplin, représenté par son gérant, Monsieur Michel ANTOINE,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents à intervenir dans ce dossier.

POINT N° 6

Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé – Rapport d'activité 2009

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, transmet aux communes membres, le rapport d'activité de l'exercice écoulé, pour communication au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec **6 voix POUR et 8 ABSTENTIONS**,

- prend acte du rapport présenté, sans autre commentaire ou observation.

POINT N° 7

Lotissement de la Krautenau – Modification du règlement

Monsieur le Maire présente la proposition de modification établie par la SOVIA.

Monsieur Hervé FRANTZ rejoint l'assemblée à 20h40.

Ce dossier est reporté pour complément d'information.

POINT N° 8

Centre de Première Intervention – Acquisition de matériel de transmission

Dans le cadre de l'adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours, la Commune avait signé le 16 juillet 2009, une convention pour la mise à disposition d'un équipement de transmission pour la mise en place du réseau ANTARES. La mise à disposition de cet équipement était consentie moyennant une participation annuelle de la Commune à hauteur de 30 % du coût HT de l'équipement. Cette étape concernait l'équipement de base.

Les équipements supplémentaires (hors accessoires, fonction des besoins de chaque corps), deuxième étape de la migration du réseau, sont éligibles à une subvention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de 20 % de leur valeur HT.

Pour le CPI de Mittelwihr, il s'agit d'un équipement complet d'un véhicule avec émetteur-récepteur portatif et d'un équipement complet avec émetteur-récepteur fixe pour un montant global de 3 497.54 € HT (4 183.06 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- approuve l'acquisition des équipements supplémentaires,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 21568 du budget primitif 2010,
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SDIS.

POINT N° 9

Delta Revie Haut-Rhin – Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier remis par l'association en vue de l'obtention d'une aide communale.

Association à but non lucratif au service des personnes âgées, malades, handicapées et/ou isolées, elle leur apporte de la sécurité, par l'installation et la mise à disposition gratuite de téléalarmes moyennant une modique cotisation fonction des ressources du bénéficiaire. Parmi les 3 221 bénéficiaires de l'Association, figurent des administrés de Mittelwihr.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des abonnés de la Commune avant de soumettre la requête à leur appréciation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

avec **1 voix POUR, 8 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS**,

- décide de ne pas donner suite à cette demande.

POINT N° 10

Mairie – Rénovation et équipement du local archives

10.1 Rénovation Mairie

Les réunions de chantier hebdomadaires se tiendront tous les lundis matin à 8h30.

Y sont conviés, les membres de la commission "Village et Chemins", ainsi que tout membre du Conseil Municipal qui souhaite prendre part à la discussion.

10.1.1 Local bureau de vote

Le vitrage de la salle d'attente communément appelée "local bureau de vote" en raison de son utilisation, a été partiellement condamné. Cette obturation a conduit à revoir l'implantation des panneaux d'affichage jusqu'alors présents sur les deux faces vitrées du local.

A titre d'essai, seul le panneau d'affichage côté porte d'entrée est maintenu.

10.1.2 Sirène

En réponse à une demande émanant du Centre de Première Intervention visant à augmenter la portée de la sirène et sachant que le système de déclenchement à distance était hors d'usage, la Commune avait lancé une consultation sur la base de deux variantes :

- conserver la sirène existante, lui adjoindre des pavillons et la doter d'un nouveau système de commande à distance,
- ou procéder à son remplacement pur et simple.

Deux entreprises avaient déposé une offre. La société SONOREST de Colmar (68000) et la société BODET de Trémentines (49340).

Sachant qu'aucun devis n'incluait de frais de nacelle, la question est à nouveau d'actualité en raison de la présence de l'échafaudage installé pour les travaux de ravalement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
avec **1 voix POUR, 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,**

- décide de surseoir à toute intervention tant que son état de fonctionnement reste correct.

10.1.3 Nid de cigognes

L'éventualité d'une remise en état du nid de cigognes avait été évoquée lors de la préparation budgétaire. Elle revient à l'ordre du jour, en raison de la présence d'un échafaudage à même de faciliter l'accessibilité au nid, sans coût supplémentaire, permettant ainsi à la Commune de réaliser une économie substantielle par rapport notamment, à la location d'une nacelle.

L'entreprise SCHAECHTELIN de Muntzenheim (68320), spécialiste de ce type d'intervention se propose de réaliser les travaux pour un montant de 1 318 € HT (1 576.32 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
avec **8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS**

- approuve le devis de l'entreprise SCHAECHTELIN,
- autorise le Maire à engager les travaux à condition qu'ils soient réalisés pendant la durée d'utilisation de l'échafaudage mis en place par l'entreprise en charge des travaux de rénovation de la Mairie,
- dit que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 21311 du budget primitif 2010.

10.1.4 Arrosage automatique

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Mairie, une documentation chiffrée avait été demandée aux établissements Alsace Arrosage Systèmes de Colmar (68000) pour l'installation éventuelle de l'arrosage automatique des jardinières en façade du bâtiment. La fourniture et la pose du système, comprenant le raccordement au réseau existant, les saignées et l'armoire de commande avec fertilisation automatique, a été évalué à 11 781 € HT (14 090.08 € TTC). Le projet a été classé sans suite compte tenu de sa démesure.

10.1.5 Mise en teinte façade

Après présentation des échantillons retenus par la commission "Villages et Chemins" et concertation de l'ensemble de l'assemblée, les couleurs retenues pour les mises en teinte sont les suivantes :

- Référence 625 (GRIS) pour la Mairie et la fontaine,
- Référence 484 (ROUGE) pour le dépôt d'incendie.

10.2 Rénovation et équipement local archives

Monsieur le Maire informe les conseillers des prescriptions préfectorales relatives à l'aménagement d'un local archives, relayées par les Archives Départementales du Haut-Rhin. Au nombre des contraintes réglementaires figurent notamment : un revêtement

lessivable pour le sol (du carrelage par exemple), une porte coupe-feu, la déviation ou la suppression de tout réseau existant de tuyauterie d'eau (ce qui implique le déplacement du bâti des toilettes publiques), la sécurisation des fenêtres (qui se traduit par la pose d'un grillage à maillage fin et de barreaux), des rayonnages métalliques fixes ou mobiles..., pour ne citer que l'essentiel de l'investissement.

A l'exception du carrelage, de l'électricité et du rayonnage, les travaux sont réalisés en régie.

POINT N° 11

Ecole – Rafrachissement peinture et équipement

11.1 Intervention entreprise ECKERT

Les travaux de peinture prévus à l'école et inscrits au budget primitif 2010, ont été réalisés durant la deuxième quinzaine du mois d'août. Ils portaient sur le couloir et les toilettes de l'école élémentaire et se sont chiffrés en définitive à 1 143.61 € HT (1 367.75 € TTC). Les crédits nécessaires ont été prélevés à l'article 21312. L'opération est approuvée à l'unanimité.

11.2 Acquisition d'armoires

Les membres de la commission "Ecole et Sports" réunis en prévision de la rentrée, ont constaté le déficit de mobilier de rangement et ont décidé de doter l'école de trois armoires supplémentaires. Le coût de cet équipement s'élève à 645 € HT (771.42 € TTC). La dépense a été imputée à l'article 2184 du budget primitif 2010. Cette décision est entérinée à l'unanimité.

A titre d'information, Monsieur le Maire précise que le chantier concernant le remplacement des volets est terminé. Il reste par ailleurs à mettre en place des éclairages de secours et à procéder à la remise à neuf de l'éclairage du sous-sol en raison de sa vétusté.

Monsieur Hervé FRANTZ sollicite le passage de la commission de sécurité à l'école consécutivement aux travaux de fermeture réalisés sur des baies vitrées qui seraient selon lui, à l'origine d'une modification structurelle du bâtiment avec pour conséquence une modification des conditions d'application des règles de sécurité contre l'incendie. L'assemblée en prend acte.

POINT N° 12

Commissions communales – Révision

A la suite des récents bouleversements intervenus au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de revoir l'ensemble des attributions échues à ses membres par la révision des commissions communales incluant, sauf avis contraire, les délégations et représentations aux sein des structures extérieures.

Aucune objection n'ayant été soulevée, il est immédiatement procédé aux opérations de remaniement.

12.1 – Liste des délégués

Il est proposé de remplacer Monsieur Hervé FRANTZ, délégué au sein du Centre Communal d'Action Sociale, par Monsieur Jean-Michel HERRSCHER, Adjoint nouvellement délégué à l'aide sociale.

La proposition est adoptée par **14 voix POUR et 1 ABSTENTION**.

12.2 – Liste des commissions

Sachant que le Maire et les Adjointes sont membres de plein droit de toutes les commissions, il est proposé de procéder en premier lieu, à la substitution de l'Adjoint sortant, Monsieur Hervé FRANTZ, par l'Adjoint nouvellement élu, Monsieur Jean-Michel HERRSCHER.

Monsieur Hervé FRANTZ, Adjoint sortant, est ensuite appelé à se prononcer sur le choix des commissions où il souhaiterait siéger, en sa qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur Hervé FRANTZ souhaite participer aux commissions suivantes : "Finances", "Personnel Communal", "Eau et Assainissement" et "Fleurissement".

Madame Marie-France SIEGLER souhaiterait pour sa part, rejoindre la commission "Ecole et Sports".

Les modifications sont acceptées à **l'UNANIMITE**.

12.3 – Liste des délégués des instances extérieures

Les délégués, appelés à représenter leur commune au sein d'un syndicat intercommunal, d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération, sont élus par le conseil municipal au scrutin majoritaire. Le mandat des délégués est en principe lié au mandat du conseil municipal qui les a désignés. En cours de mandat, le conseil municipal peut néanmoins décider de remplacer ses délégués par une nouvelle désignation dans les mêmes formes.

12.3.1 – Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le retrait ou le maintien de Monsieur Hervé FRANTZ dans sa fonction de délégué auprès de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

- Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire, Président
- Monsieur Olivier BERGER, Conseiller Municipal, Secrétaire
- Monsieur Alain KLEINDIENST, Adjoint au Maire, Assesseur
- Madame Eve FONNE, Conseillère Municipale, Assesseur

Les bulletins de vote d'un modèle uniforme fourni par la Mairie, seront déposés dans le réceptacle prévu à cet effet.

Il est immédiatement procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Au terme des résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	0
Votants :	15
Bulletin(s) blanc(s) :	2
Bulletin(s) nul(s) :	0
Oui :	3
Non :	10

Monsieur Hervé FRANTZ, n'est pas maintenu dans sa fonction.

Il convient de pourvoir le siège devenu vacant par l'élection d'un nouveau délégué.

S'est porté candidat : Monsieur Alain KLEINDIENST.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats ont été les suivants :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	0
Votants :	15
Bulletin(s) blanc(s) :	2
Bulletin(s) nul(s) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Monsieur Alain KLEINDIENST ayant obtenu 13 voix dès le premier tour de scrutin, a été déclaré élu délégué à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

12.3.2 – Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le retrait ou le maintien de Monsieur Hervé FRANTZ dans sa fonction de délégué auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Il est immédiatement procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Au terme des résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	1
Votants :	14
Bulletin(s) blanc(s) :	4
Bulletin(s) nul(s) :	0
Oui :	1
Non :	9

Monsieur Hervé FRANTZ, n'est pas maintenu dans sa fonction.

Il convient de pourvoir le siège devenu vacant par l'élection d'un nouveau délégué.

S'est porté candidat : Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats ont été les suivants :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	1
Votants :	14
Bulletin(s) blanc(s) :	1
Bulletin(s) nul(s) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL ayant obtenu 13 voix dès le premier tour de scrutin, a été déclaré élu délégué au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

12.3.3 – Conseil d'école

A sa demande, Madame Marie-France SIEGLER rejoint les membres du conseil d'école, avec **14 voix POUR et 1 ABSTENTION**.

De commun accord, Monsieur Alain KLEINDIENST a cédé sa place au sein du conseil d'école, à Monsieur Jean-Michel HERRSCHER, Adjoint en charge de la commission "Ecole et Sports".

La liste exhaustive des commissions revues sera annexée au présent compte rendu.

DIVERS

- Déclaration(s) d'intention d'aliéner
- Projet de terrain de football synthétique à Bennwihr
- Recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg
- Sécurisation du carrefour Rue du 25 décembre et du RD1bis
- Bassins versants – Etat d'avancement du projet auprès des instances compétentes
- Stationnement problématique Route du Vin (abords de la salle des fêtes et des établissements MULLER)
- Dates à retenir :
 - Commission d'urbanisme : mardi 14 septembre 2010 à 18h30
 - Conseil Municipal : lundi 4 octobre 2010 à 20 heures
 - Commission cimetière : samedi 23 octobre 2010 à 10h30